

<b>B1</b>	<b>Informations sur les États contractants</b>	<b>B1</b>
<b>EC</b>	<b>ÉQUATEUR</b>	<b>EC</b>

### Informations générales

Nom de l'office :	<a href="#">Servicio Nacional de Derechos Intelectuales (SENADI)</a> <a href="#">Service national des droits intellectuels (SENADI) (Équateur)</a>
Siège et adresse postale :	Unidad de <a href="#">Gestión de Patentes</a> , Edificio FORUM 300, Avenida República # 396 y Diego de Almagro, Quito, Équateur
Téléphone :	(593-2) 394 00 00, 394 00 01 à 10
Télécopieur :	—
Courrier électronique :	<a href="mailto:senadi.ec@gmail.com">senadi.ec@gmail.com</a> (demandes de renseignements d'ordre général) <a href="mailto:pct@senadi.gob.ec">pct@senadi.gob.ec</a> (demandes de renseignements concernant le PCT)
Internet :	<a href="http://www.derechosintelectuales.gob.ec">www.derechosintelectuales.gob.ec</a>
L'office accepte-t-il le dépôt de documents par des moyens de télécommunication (règle 92.4 du PCT) ?	Non
L'office accepterait-il que soit produite, en cas de perte ou de retard du courrier, la preuve qu'un document a été expédié lorsque l'expédition a été faite par une entreprise d'acheminement autre que l'administration postale (règle 82.1 du PCT) ?	Non
Office récepteur compétent pour les nationaux de l'Équateur et les personnes qui y sont domiciliées :	<a href="#">Service national des droits intellectuels (SENADI) (Équateur)</a> ou Bureau international de l'OMPI, au choix du déposant (voir l'annexe C)
Office désigné (ou élu) compétent si l'Équateur est désigné (ou élu) :	<a href="#">Service national des droits intellectuels (SENADI) (Équateur)</a> (voir la phase nationale)
L'Équateur peut-il être élu ?	Oui (lié par le chapitre II du PCT)
Types de protection disponibles par la voie PCT :	Brevets, modèles d'utilité
Dispositions de la législation de l'Équateur relatives à la recherche de type international :	Néant

*[Suite sur la page suivante]*

**B1**                      **Informations sur les États contractants**                      **B1**

**EC**                                      **ÉQUATEUR**                                      **EC**

*[Suite]*

---

Protection provisoire à la suite de la publication internationale:                      Néant

---

**Informations utiles si l'Équateur est désigné (ou élu)**

---

Délai dans lequel le nom et l'adresse de l'inventeur doivent être communiqués si l'Équateur est désigné (ou élu):                      Peuvent figurer dans la requête ou être communiqués ultérieurement. S'ils n'ont pas été communiqués dans le délai applicable selon l'article 22 ou 39.1)a) du PCT, l'office invitera le déposant à faire le nécessaire dans un délai fixé dans l'invitation.

---

Existe-t-il des dispositions particulières relatives au dépôt de micro-organismes et autre matériel biologique?                      Oui (voir l'annexe L)

---